

AUGUSTE.

Plût aux dieux que j'eusse pardonné
aussi éloquentement, & que ce poëte éloquent
fût né sous mon règne!

BARON.

Vous l'oubliez peut-être négligé comme
notre cour le néglige.

AUGUSTE.

Et pourquoi le néglige-t-elle?

BARON.

Parce que lui-même négligeoit la cour.

AUGUSTE.

Les grands y seront toujours trompés.
Ils oublient que l'homme supérieur est
toujours modeste, & l'homme médiocre
toujours vain; que l'un se cache, tandis
que l'autre se prodigue; que l'un n'aspire
qu'à mériter, & l'autre qu'à obtenir. Virgile
me fut amené; Mævius allégeoit ma
potte. J'eus le bonheur de distinguer l'un
d'avec l'autre; mais, sans l'entremise de
Mécène, j'eusse peut-être laissé Virgile
aux bords du lac de Mantoue.

D

B A R O N.

On laissa le grand Corneille au milieu de sa famille & d'un cercle plébéien. Il n'étoit point à la mode, & la mode régit tout chez les François. Il est vrai que dans sa conduite, comme dans ses écrits, on eût pris Corneille pour un habitant de l'ancienne Rome. J'oublierois de vous dire qu'il vous prête quelques sentimens que vous n'eûtes jamais. Par exemple, il vous fait mettre sérieusement en question si vous abdiquerez ou si vous garderez l'empire.

A U G U S T E.

C'est une question que je n'agitai jamais sérieusement. Deux raisons s'y opposoient; l'appas de régner & les dangers que je courois en ne régner plus.

B A R O N.

Je crois le premier motif supérieur à l'autre. On ne quitte point sans regret la première place, & l'on se repent presque toujours de l'avoir quittée. C'est ce qu'ont éprouvé tous les souverains qu'on a vu abdiquer l'autorité suprême. Quelques-uns sont revenus sur leurs pas; d'autres

Barcarolle Venitienne.

Fevrier.
1771.

Quel bianco sen de lat. te! Quel
 le cosette intatte, Per... che tegnii pre.
 son, Con tanta sugge - zion Dolce ni
 net ta, dol ce no. net... ta? Do.
 ve tro. veu che mai, Chi. no ha fat.
 to pec. cav, Do povere inno: centi Se
 tegna in sti tor. men. ti, E in u. na
 schiavi. tu co. si ris. tret. ta, Co.
 si ris. tret. ta.

De l'Imprimerie de Récoquillies, Rue de la Iluchette au panier

ont essayé d'y revenir : tous se sont repentis de leur première démarche. Moi-même, qui n'avois quitté qu'un sceptre imaginaire, je ne fus heureux qu'après l'avoir repris.

A U G U S T E.

Cette envie de primer sur ses pareils se retrouve dans toutes les classes de la société. Chacun veut s'y établir une espèce de domination. De-là tant de soins pour la conserver ou pour l'acquérir. Le plus malheureux des hommes seroit, sans contredit, celui qui se croiroit le dernier d'entre eux.

Par M. de la Dixmerie.

L'EXPLICATION du mot de la première énigme du second volume du Mercure du mois de Janvier 1771, est la *petite Vérole* ; la seconde est *Précepteur* ; la troisième, *Chanoine*. Le mot du premier logogriphe est *Chapitre* pris sous quatre aspects : chapitre de chanoines, de moines, d'un livre, & quand on dit de quelqu'un on est sur son chapitre. On y trouve *rat*, *chat*, *chape*, *âtre*, *sharpie*, *char*, *riche*,

D ij

patrie, père, rapé, cire, chair, ire, ur-
che, archet, cape, tâche. Celui du second
 est *argent*, où l'on trouve *rage, âge, rat,*
an, gate, re note de musique. Celui du
 troisième est *maison*, dans lequel on trou-
 ve *mai & son.*

E N I G M E.

Je suis un corps imaginé ;
 Qu'à bien de choses l'on destine ;
 Mais de mon antique origine,
 Le tems n'est point déterminé.
 Je jouis cependant d'une noble naissance ,
 La preuve est dans plus-d'un écrit ,
 Car tous les Sçavans de la France
 Décident que je suis la fille de l'esprit ;
 Ainsi je n'eus jamais de mère.
 Je plais à tous : je suis utile au Roi ,
 A ses ministres nécessaire ,
 Et même à ses sujets. Mais sans égard pour moi ,
 On me laisse un nom qui m'irrite.
 Pourquoi choquer les bonnes mœurs ?
 Pourquoi traiter mieux mes trois sœurs ?
 Lecteur, tu me chéris, tu connois mon mérite ;
 Des François & de toi, je suis la favorite.

Par M. J. G. J. E. Membre d'une
 Académie royale à Paris.

A U T R E.

SOUVERAINE par-tout, & par-tout redoutée ;
Souvent, femmes, époux gémissent sous mes
lois :

Tendres amans, craignez ma rage envenimée ;
Cependant à vos feux je serai bien quelquefois.

Par M. Mignot.

A U T R E.

Je suis absolument dans les trois quarts du monde ;
En Asie, en Afrique, en Amérique aussi ;
Sans qu'on puisse me voir sur terre ni sur l'onde.
On me voit au matin, en l'air, non à midi,
Pour le soir je m'éclipse, & paroiss à l'aurore.
J'occupe de Phébus la carrière & les pas.
Je suis dans les rayons dont ce dieu vous décore,
Et cependant plusieurs ne me connoissent pas.

*Par M. de la Prise, architecte
ingénieur à Falaise.*

A U T R E.

SANS tête, par fois couronné,
 Portant barbe & point de menton,
 J'habite un humide canton
 Où je me trouve environné
 D'un mur plus étroit que mon corps;
 Quel contraste dans mes accords,
 Lecteur ! ton esprit raffiné
 De moi peut-il rendre raison ? ...
 Si tu ne m'as pas deviné,
 Je fers de porte à ma prison.

Par M. B. C.

L O G O G R Y P H E.

LECTEUR, tu connois mon pouvoir,
 Je mets l'ordre dans les armées,
 Et bien souvent je fais mouvoir
 Les choses les moins animées.
 Je suis l'interprète des Rois.
 Je fais & je suspends les lois.
 Je suis quelquefois très-sévère ;
 Mon nom est toujours imposant.
 Le médecin me fait souvent,

L'apothicaire me révère.
 Je porte un front blond & luisant,
 Insensible, mais séduisant.
 Combine mon nom à ton aise,
 Tu pourras pour peu qu'il te plaise,
 Tirer la corde ou le cordon.
 Choisis de Sainte ou d'une Reine ?
 Prends la femelle d'un bâton,
 Vois la monture de silène ;
 Un certain espace de tems ;
 Une figure très-parfaite,
 Quoiqu'elle n'ait ni pieds ni tête ;
 Un des quatre principaux vents ;
 Un fleuve voisin de l'Asie ;
 Un des plaisirs du carnaval ;
 Un ouvrage de poésie ;
 Un rois... un féroce animal ;
 Un livre qui les lois renferme ;
 D'un fleuve infernal le rocher ;
 De fortification un terme ;
 Le synonyme de rocher ;
 Le nom d'un prince... & d'une ville ;
 Celui d'un cruel empereur,
 Dont la mémoire est en horreur ;
 Une portion de cercle... une île ;
 Un jour au plaisir destiné.
 Tu peux y trouver autre chose ;
 Mais je finis, car je suppose
 Que tu m'as déjà deviné.

D iv

A U T R E.

Je suis rarement sans compagne,
 J'habite les bois, la campagne,
 Je suis fort sensible à l'amour,
 Je paye l'amitié du plus tendre retour.
 Je crains beaucoup l'esclavage,
 Du chasseur je fuis les rets,
 Si je tombe en ses filets
 Je perds la vie, ou je suis mise en cage.
 J'offre onze pieds à tes combinaisons,
 En les épargnant, tu trouveras sans peine
 De l'année une des saisons.
 Un mot pour désigner une chose certaine;
 Ce qu'un auteur apprend par cœur;
 Une ville de l'Arable;
 Deux animaux, dont l'un est amphibie,
 L'autre est de tous le plus lent à marcher.
 Ce que souvent fait un boucher;
 Ce que tu fais quand tu sommeilles,
 Lorsque ton imagination
 Tient ton âme en agitation
 Jusqu'au moment que tu t'éveilles.
 Ce que fait un stou... ce que fait un oiseau,
 La femme à qui nous devons tout la vie;
 Et, quand elle nous est ravie,

L'élément qui reçoit notre triste tombeau.
 Le nom d'une machine. . . & celui d'un ouvrage,
 Chez les anciens fort en usage,
 Que dans nos fortifications
 Nous remplaçons par des bastions.
 Un métal précieux chéri de la fortune ;
 Un nom commun à vingt & quatre sœurs,
 Quoiqu'on en donne un à chacune ;
 Une des plus belles couleurs ;
 Une composition transparente & fragile ;
 Qui nous sert tous les jours & nous est très-utile.
 Enfin , lecteur , je suis au bout ,
 Cherche bien , tu trouveras tout.

A U T R E.

A Madame la Comtesse Tation.

Six pieds de Roi, Madame, de carreau
 Forment de soulier ma substance.
 Sans moi de Mai vous plairiez moins, je pense,
 Dans tous les cercles de tonneau.
 Les moindres mots de cœur sortis de votre bouche
 N'auroit pas allemand ce coloris qui touche.
 Mais exquis c'est assez de ce signalement
 Pour me reconnoître aisément ;
 Analysons mon corps de chasse.

D v

82 MERCURE DE FRANCE.

Un *lon de froment* peu flatteur
Qui fit *vilain tu pas* souvent rougir l'auteur ;
L'oiseau d'*aide-masson*, qu'on appelle une *agasse* ;
Ce qui porte *ottomane* & soutient le raisin ;
La *Trace ancien pays* des bêtes fugitives ;
Plus, un grain de *kermès* commun dans les *Maldives*
Dont *Carlos* nous faisons un potage fort sain.
Puisque vous possédez du *Diable* mon essence,
Dites donc qui je suis, belle *Iris*, de *Florence*.

Par M. Cournot, de Troyes.

A U T R E.

A un Parajyte.

MON cher ami ; je sais que je fais tes plaisirs.
Dès aujourd'hui je veux contenter tes desirs.
Etant en très-bonne cuisine,
Je te convie à déjeuner.
Je t'attens sur neuf piés, combine ;
Ton intérêt est de me deviner.
Pour l'endroit du repas, j'ai d'abord une sale ;
Je pourrai te donner un rale
Qui servira de premier mets ;
Je compte te servir après,
Un très-bon morceau ; c'est la sole.

Pour apprendre à bien regaler
 Il faut venir à mon école,
 Il en est peu qui puissent m'égalier,
 N'ayant pain, ni vin de Bourgogne
 Pour bien enluminer ta trogne,
 J'ai de l'or pour en acheter ;
 Pour ton retour, j'offrisois mon carosse :
 Mais je suis sans chevaux ; j'ai pourtant une rosse
 Qui pourra sur le soir
 Te transporter en ton manoir.

A Gisors, par M. Bouvet.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Dictionnaire historique des sièges & batailles mémorables de l'histoire ancienne & moderne, ou anecdotes militaires de tous les peuples du monde ; 3 vol. in-8°. petit format. A Paris, chez Vincent, imprimeur - libraire, rue Saint-Severin.

LA méthode de l'auteur de ce dictionnaire est d'extraire sans citer les sources où il a puisé ; ce qui ôte à sa compilation un degré d'utilité bien réel, celui d'être un repertoire utile pour ceux qui étudient

D vj

84 MERCURE DE FRANCE.

l'histoire. L'auteur d'ailleurs n'ayant le plus souvent consulté que des abrégés, les descriptions de ses batailles ou de ses sièges sont souvent dépouillées de ces détails de tactique rapportés par les écrivains originaux & nécessaires au militaire. Cette compilation néanmoins se fera lire parce que chaque article présente ordinairement quelques anecdotes ou les traits les plus intéressans de bravoure, de courage, de patriotisme dont les historiens ont fait mention.

Quoique l'attachement du sujet à son Roi soit une des principales vertus de la nation française, on ne peut cependant s'empêcher d'admirer les actions de valeur & de courage qu'un amour héroïque pour le prince & pour l'état a inspiré à un sexe foible & timide, à l'aimable Constance de Cezelli. Durant les troubles de la Ligue en 1590, du Barri de Saint-Aubez, gouverneur pour Henri le Grand, à Leucate, en partit afin de communiquer un projet au Duc de Montmorenci qui commandoit dans le Languedoc. Il fut pris en chemin par les Ligueurs qui marcherent aussi tôt, avec les Espagnols, vers Leucate. Ils presserent ce gouverneur de leur livrer la place. Ils le mena-

cerent même de le faire mourir, s'il n'engageoit Constance de Cezelli, la femme, qui s'étoit mise à la tête de la garnison, de faire ouvrir les portes. Il fut inébranlable. Constance, avertie du danger de son époux, répond que, si les Ligueurs veulent commettre une injustice, elle ne croit pas devoir les arrêter par une lâcheté, & qu'elle ne rachetera jamais la vie de son mari, en livrant une forteresse pour la conservation de laquelle il feroit gloire de mourir. Les assiégeans font plusieurs tentatives & dans toutes ils sont repoussés. Irrités de cette courageuse résistance, qu'un ennemi généreux auroit admirée, ils exécuterent leur cruelle menace & leverent le siège. La garnison voulut user de représailles sur le seigneur de Loupian qui étoit du parti de la Ligue, & qui avoit été fait prisonnier. La généreuse Constance s'y opposa. Henri, qui savoit récompenser les belles actions, parce qu'il en faisoit lui-même, envoya à cette héroïne le brevet de gouvernante de Leucate, avec la survivance pour son fils.

En 1637, les Espagnols commandés par le célèbre Sarbellon, formerent le siège de Leucate. Cette ville soutint avec

86 MERCURE DE FRANCE.

toute la vigueur possible les attaques réitérées des assaillans. Mais le duc de Haluin étant venu au secours de cette place, mit en déroute l'armée espagnole. L'auteur du dictionnaire a omis le fait suivant qui atteste encore la bravoure des femmes. Parmi les Espagnols tués les armes à la main, on trouva plusieurs femmes déguisées en hommes. Un François ayant demandé aux prisonniers Espagnols s'ils connoissoient ces nouvelles amazones : « Vous vous trompez, répondit un » d'entre eux, ce ne sont point des fem- » mes; s'il y en avoit dans notre armée, » c'étoient les lâches qui ont pris la fuite. »

Il n'est point parlé dans ce dictionnaire de la prise de Gironne en 1711, par M. le duc de Noailles : il fallut toute la confiance de ce général pour venir à bout de cette entreprise qui présentoit beaucoup d'obstacles. Il y a d'ailleurs d'autres circonstances qui rendent la relation de ce siège intéressant. Nous rapporterons seulement celle-ci qui regarde Rigolo, commandant l'artillerie des assiégeans. M. le duc de Noailles étoit allé visiter une batterie, un boulet de canon l'approcha de fort près. Il dit à Rigolo qui étoit sourd : *Entendez-vous cette musique ?* — « Je ne

» prends jamais garde à ceux qui vien-
 » nent; jè ne fais d'attention qu'à ceux
 » qui vont. »

On peut voir dans ce dictionnaire l'histoire de la conquête mémorable de Port-Mahon. Il y a ce trait de bravoure rapporté par les auteurs de l'*Encyclopédie militaire*, & qu'on auroit été curieux de trouver encore ici, d'autant plus qu'il en rappelle un pareil de Charles XII, lors de son séjour à Bender. Vers la fin du siège de Port-Mahon, M. le Prince de B. . . étant à Mahon, maréchal de camp, commandant la tranchée, donnoit la halte à tous les officiers des régimens & des piquets qui la monterent sous ses ordres. La table étoit à la droite de la tranchée, & placée sur le roc, qui compose le sol des environs de cette place. Le Prince s'aperçut que M. Hardy, capitaine au régiment de Medoc, n'étoit point auprès de lui, il le demanda; on lui répondit qu'il commandoit un piquet à la tête de la tranchée le plus près de l'ennemi, & qu'il n'avoit pas voulu quitter son poste. Il dit à un autre officier d'aller le relever aussi-tôt après souper. Effectivement M. Hardy arriva que tout le monde étoit hors de table; le Prince étoit resté seul.

88 MERCURE DE FRANCE.

assis, & le fit mettre à sa gauche, en lui versant lui-même à boire; en cet instant une bombe tomba derrière eux, à une très-petite distance; elle étoit d'autant plus dangereuse qu'elle tomba sur le roc. M. Hardy en avertit le Prince, qui lui répondit: *mais apparemment elle ne vous empêchera pas de boire*; en même tems il choqua son verre contre celui du capitaine qui lui repliqua aussitôt: *au contraire elle vient à propos pour célébrer la santé d'un Prince aussi brave.*

Traité de la Justice criminelle de France, où l'on traite de tout ce qui concerne les crimes & les peines, tant en général qu'en particulier; des juges établis pour la décision des affaires criminelles; des parties publiques & privées; des ministres de la justice, des experts, des témoins & des autres personnes nécessaires pour l'instruction des procès criminels, ainsi que de la manière de procéder dans la poursuite des crimes. Par M. Jousse, conseiller au préjudial d'Orléans. Quatre volumes in-4°. du prix de 60 liv. reliés. A Paris, chez Debure père, libraire, quai des Augustins; 1771.

L'auteur observe que tout ce qui a rapport à la Justice Criminelle peut se réduire aux objets suivans :

A ce qui concerne les crimes & leurs peines ; les accusés & leurs complices ; l'action criminelle en général ; les preuves, & la maniere dont les crimes peuvent être excusés :

Aux personnes préposées pour la punition des crimes & pour l'instruction des procès criminels, aux jugemens & à leur exécution.

A la maniere d'instruire & de juger les procès criminels.

Ces différens objets ont donné lieu à l'auteur de diviser l'ouvrage en quatre parties.

Dans la première partie il examine,

1°. Tout ce qui concerne les crimes en général ; leur division, leur nature & les circonstances qui peuvent contribuer à les rendre plus ou moins graves.

2°. Les différentes manieres dont on peut participer aux crimes, & tout ce qui regarde les complices des criminels, leurs auteurs & adhérens.

3°. Quelles sont les différentes peines qui s'emploient pour la punition des crimes & délits ; quelles sont les suites de

ces peines, & tout ce qui concerne cette matière.

Dans la seconde partie, l'auteur parle,
 1°. Des Tribunaux, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui sont établis pour le jugement des affaires criminelles, & de tout ce qui regarde leur compétence. Il examine ensuite les fonctions & devoirs des personnes préposées pour l'instruction, le jugement & l'exécution des procès criminels; comme sont les juges, procureurs du Roi ou fiscaux, greffiers, commissaires, sergens ou archers, geoliers ou concierges des prisons, messagers & conducteurs des prisonniers, exécuteurs des jugemens criminels, témoins & experts, avocats, procureurs & curateurs établis par justice pour la défense des accusés.

2°. Il traite de tout ce qui regarde la compétence des juges en général, & comment elle se règle; de la prévention; des déclinatoires, renvois & revendications, des évocations; des conflits & réglemens de juges; des récusations & prises à partie.

La troisième partie est divisée en trois livres, dont le premier traite de l'ordre judiciaire qui s'observe dans les matières criminelles; le second, de la procédure

criminelle en général; & le troisième, de la manière d'exercer & d'instruire les actions criminelles.

Le premier livre est divisé en trois titres.

Dans le premier, l'auteur parle de l'action criminelle considérée en général, & de tout ce qui y a rapport; des personnes qui peuvent l'intenter; contre qui on peut l'intenter, & comment s'éteint cette action.

Dans le second titre, il est fait mention des différentes exceptions, défenses & faits justificatifs qui peuvent être employés en faveur des accusés.

Et dans le troisième, on examine les différentes preuves qu'on peut employer en matière criminelle, soit pour constater le crime, soit pour établir que l'Accusé en est coupable, soit pour la justification & défense. Ces preuves sont tirées ou de la confession de l'accusé; ou de la déposition des témoins (ce qui forme la preuve testimoniale; ou des écrits (ce qui forme la preuve littérale. On y examine aussi la différence qu'il y a entre la preuve directe & la preuve par argumens ou conjecturale, & l'on traite à cette occasion de tout ce qui a rapport aux différens indices

92 MERCURE DE FRANCE.

qui peuvent avoir lieu en matière criminelle.

Le second livre est divisé en six chapitres.

On parle, dans le premier, des différens actes qui précèdent le règlement à l'extraordinaire, c'est-à-dire, des informations en général; des informations d'office; du corps de délit, & de la manière de le constater; des plaintes, accusations & dénonciations; des procès-verbaux de transport des juges en la maison de l'accusé & du scellé sur ses effets; des perquisitions des accusés, ou des choses volées en la maison d'autrui; des effets trouvés en la possession de l'accusé, ou servant à conviction; des informations de témoins; des monitoires; des reconnoissances d'écritures; des décrets; des écroues & recommandations; des prisons; des interrogatoires; des excoines; de la compétence des accusés qui doivent être jugés en dernier ressort par les présidiaux & prévôts des maréchaux; des sentences de provisions pour alimens, &c.

Le second chapitre traite de ce qui se fait depuis le règlement à l'extraordinaire, c'est-à-dire, du règlement à l'extraordinaire & des cas où l'on peut, sans ce